Bordereau attestant l'exactitude des informations - EVRY - 7801 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 03/07/2026 - 15084 - 2006 B 00134 - 487 919 631 - ABG DELAUNAY

:e déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY
Le : 03 JUIL. 2026
Numéro: 15084

A.B.G
Société à Responsabilité Limitée au capital de 8.000 €
Siège social : 13 ZONE DE MARLY
91410 CORBREUSE
R.C.S. : EVRY 487 919 631 00027
****

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six le 15 juin à seize heures, les associés de la société à responsabilité limitée A.B.G au capital de 8.000,00 Euros se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social : 13 Zone de Marly - 91410 CORBREUSE sur convocation faite par la gérance.

Etaient présents :

- Madame BELDI Ingrid 1 parts sociales

- Monsieur Ramdane BELDI , titulaire de: 99 parts sociales

Total : 100 parts sociales

100 parts sur les 100 composant le capital social étant représentées, l'assemblée peut valablement prendre toute décision.

L'assemblée est présidée par Monsieur BELDI Ramdane, associé-gérant.

L'assemblée n'étant saisie que de résolution de caractère ordinaire peut donc valablement délibérer.
Le président dépose ensuite sur le bureau et met à disposition de l'associé :

- le rapport spécial de gérance sur les conventions visées à l'article 223.19 du nouveau code de commerce.
- le rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- l'inventaire au 31 décembre 2025 ;
- les comptes annuels : bilan, compte de résultat et annexes arrêtés à la même date
- le texte des résolutions qui seront soumises au vote de

BB RB

l'assemblée

Le président rappelle que les associés sont réunis en Assemblées Générale Ordinaire afin de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour dont il donne lecture et qui est ainsi conçu :

-Rapport spécial de gérance dur les conventions vises à l'article 223.19 du nouveau code de commerce.
-Rapport de gestion de la gérance sur les comptes de l'exercice clos le 31. Décembre 2025 ;
-Approbation de ces comptes et du rapport de gestion ;
-Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 ;
-Quitus de sa gestion à la gérance ;
-Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ainsi que du rapport spécial.

La discussion est déclarée être ouverte

Après divers échanges de vues, et la discussion générale étant close, le président met successivement aux voix,
Les résolutions suivantes découlant de l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION : Communication des documents présentés aux associés.
****

L'assemblée générale donne acte à la gérance de ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des comptes sociaux ont été bien respectées et, notamment, la mise à disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée et de l'inventaire soumis à son approbation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : Conventions visées par l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.
****

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, approuve tant les conclusions de ce rapport que les conclusions sur lesquelles il porte. Chacune de ces conventions a été soumise à un vote distinct auquel n'a pas pris part le ou les associés intéressés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : Approbation des documents présentés à l'assemblée générale.
****

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve ledit rapport, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 3202 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION : Affectation du résultat.
****

L'assemblée générale approuve les propositions de la gérance et, conformément aux dispositions statutaires, décide d'affecter ce résultat (bénéfice) de la façon suivante :

- Benefice de l'exercice.....3202 €
- En totalité en report à nouveau .... 3202 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION : Quitus à la gérance.
****

L'assemblée générale donne quitus entier à la gérance pour l'exercice 2025 de l'accomplissement de sa mission concernant le même exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION : Rémunération du mandat social.
****

L'assemblée générale approuve les rémunérations brutes perçues par le gérant Monsieur BELDI Ramdane au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 soit la somme de 42000 euros – quarante-deux mille euros.

Monsieur BELDI Ramdane, ayant droit en outre, au remboursement de ses frais de déplacement et de représentation, sur justificatifs et à la prise en compte par la société de leurs cotisations sociales personnelles en qualité d'exploitant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION : Charges non déductibles
****

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION : Charges non déductibles
****

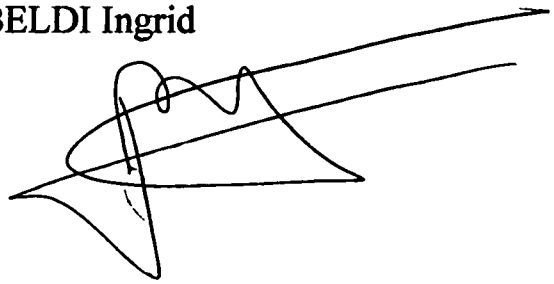
Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un exemplaire, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités légales partout où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Aucune autre question n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 heures.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal

qui a été signé, après lecture par la gérance et les Associés présents.

Monsieur BELDI Ramdane
BELDI Ingrid



Madame



LIASSE FISCALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire à déposer en double exemplaire

N° 2065-SD
2026
cerfa
N° 11084*28
Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01/01/2025	et clos le	31/12/2025	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
[illegible]	
SIRET 4 8 7 9 1 9 6 3 1 0 0 0 2 7	Mél : ir.beldi@orange.fr
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :
13 rue de marly 91410 [illegible]	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées | Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal | 0 | Déficit

Bénéfice imposable à 15 % | 0 | Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 % | PV à long terme imposables à 19 % | PV exonérées (art. 238 *quindecies*)

Autres PV imposables à 19 % | PV à long terme imposables à 0 %

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies*	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies*-0 A	Autres dispositifs
France ruralités revitalisation FRR, 44 quindecies A	Zone franche d'activité nouvelle génération, art 44 *quaterdecies*	Zone de restructuration de la défense, Art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 *sexdecies*	Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Zone de revitalisation rurale art. 44 quindecies
Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	Zone de développement prioritaire, Art. 44 *septdecies*	

Société d'investissement immobilier cotée | Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) | Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

F CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BENEFICES DES GRANDES ENTREPRISES (CES) (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Base d'imposition : | Chiffre d'affaires : | Taux d'imposition :

I CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES GRANDES ENTREPRISES DE TRANSPORT MARITIME (CTM) (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Base d'imposition : | Taux d'imposition :

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? | Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Tél:	Tél:
	Identité du déclarant:
Examen de conformité fiscale (ECF) — Prestataire :	Date : 28/6/25 Lieu : [illegible]
CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL	Qualité et nom du signataire : Gérant
	Signature :

EBP Informatique 2026

2026

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 *bis*-SD

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

2026

Cocher la case si néant ☐

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)	

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8	

I DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %			
			0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

EBP Informatique 2026

2026

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A-SD 2026

cerfa

N° 15948 * 08

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION.

Désignation de l'entreprise	ABG	Néant ☐*
Adresse de l'entreprise	13 rue de marly 91410 CORBREUSE	

SIRET 4 8 7 9 1 9 6 3 1 0 0 0 2 7

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

Exercice N clos le 31 12 2025

ACTIF

			Brut 1	Amortissements – Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial * 010		012	
		Autres * 014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	35 785	030 34 323	1 462
	Immobilisations financières * (1)	040	7 660	042	7 660
	Total I (5)	044	43 444	048 34 323	9 121
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	45 000	052	45 000
	STOCKS Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) Clients et comptes rattachés *	068	10 002	070	10 002
	Créances (2) Autres * (3)	072	10 162	074	10 162
	Charges constatées d'avance *	092		094	
	Valeurs mobilières de placement	080	35 000	082	35 000
	Disponibilités	084	14 057	086	14 057
	Total II	096	114 220	098	114 220
	Total général (I + II)	110	157 664	112 34 323	123 342

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	8 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	800
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) * 131	132	
	Report à nouveau	134	89 939
	Résultat de l'exercice	136	3 202
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	101 941
Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	6 725
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) 169 5 114	172	14 556
	Comptes courants d'associés	173	
	Autres dettes	175	120
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	21 401
	Total général (I + II + III)	180	123 342

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	10 557
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	1 628		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

EBP Informatique 2026

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** DGFiP N° 2033-B-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : SARL ABG — Néant ☐ * — Exercice N clos le : 31 12 2025

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR * 018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214	
		Services *			217		218	404 747
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	(12 273)
	Production immobilisée *						224	
	Subventions d'exploitations reçues						226	
	Autres produits						230	9
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	392 483
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stocks (marchandises) *						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	72 859
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	(5 000)
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : 5 781 - immobilier :)						242	80 564
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *				243	2 059	244	3 346
	Rémunérations du personnel *						250	148 894
	Cotisations sociales	(dont cotisation personnelle de l'exploitant			380	)	252	90 782
	Dotations aux amortissements *	(dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI			255	)	254	832
	Dotations aux dépréciations						256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259		262	530
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260			
	Total des charges d'exploitation (II)						264	392 807
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270	(323)
Produits financiers (III)		280	464			**Charges financières (V)**	294	
Produits exceptionnels (IV)							290	3 176
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) *				347		300	114
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) *				348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310	3 202

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 — 312 — 3 202 — 314

RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles						318	
	Provisions non déductibles *						322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)						324	
	Divers * dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330	114
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D) *	249	)	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999	
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU – TE (44 octies A)	987		342	
				JEI (44 sexies A)	989			
	ZRD (44 terdecies) *	127		ZRR (44 quindecies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies) * *	991		France Ruralités Revitalisation (FRR) (art 44 quindecies A) *	181			
	ZFANG (44 quaterdecies) *	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	BUD (44 sexdecies) *	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies) *	993			
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			348		350	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			655			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)			643			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)			645			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)			647			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)			648			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641			
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfice col 1 / Déficit col 2							352	3 316
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356	
	Déficits antérieurs reportables * 5 569 — dont imputés sur le résultat :							3 316
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfice col 1 / Déficit col.2							370	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

EBP Informatique 2026